

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 11 Juin 1993

DECRET N° 93-269 /MFPRA/DGFP/DACA.SAV?
Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1993, de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en tête MANOUANA (Simon.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

Vu le décret n° 63/410 du 12 Décembre 1963 portant statut commun des cadres du Personnel Technique des Services de la Statistique;

Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;

Vu le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérimis des Membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1956 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 28 Décembre 1991;

DECRETE : .../...

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms et prénoms suivent :

Ingénieurs Statisticiens en Chef

<u>Pour le 1er échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- HANOUANI (Simon)	SEEP
- NZENZEKE (Georges)	SEEP
<u>Pour le 2è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- DIABATANTOU (Dieudonné)	SEEP
<u>Pour le 3è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- LOUTETE DINGUI (Ncasson)	CASP
- MATETA ADAMO (Luc Daniel)	Industrie
<u>Pour le 4è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- AKIELE (Basile)	Mini. Transport

Ingénieurs Statisticiens

<u>Pour le 1è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- KIMPOUHI (Dominique)	CNSEE
- GANGA (Alfred Didier)	CNSEE
- OUISSIKA (Dorothee)	CNSEE
<u>Pour le 5è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- GUI-DIBY (Michel Noé)	CNSEE
- ONKA (Félix)	MJ
- POUKOUTA (Victor Prosper)	Stage
<u>Pour le 6è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- BAMBI (Gerald)	Mini. Défense
- BITEMO (Michel)	DGP
- NGOMA (Joseph)	CNSEE
- MAYOUI (André)	UDEAC
<u>Pour le 9è échelon</u>	<u>A 2ans</u>
- KOUZOUNGOU (Ferdinand)	CNSEE

.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 11 Juin 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean-François KOYO.


Antoine DA COSTA.

AMPLIATION :

JORC..... 1
DGFP/DGCA... 2
DGB..... 3
DGCF..... 2
MFPE..... 2
Dossier CNSEE..... 4
Dossier DGFP..... 1
Intéressés..... 7
BST/DGFP..... 2
SCG/BC..... 2